

Relevé de Décisions 17 Juin 2016

Subvention 2016 CUMA Cantonale de Vigeois

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention de la CUMA Cantonale de Vigeois. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer 100€ au titre de l'année 2016.

Exposition 14/18. Assurance de l'exposition de Mr Penaud

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'exposition organisée par la commune au mois de Novembre 2016, sur le thème du centenaire de la première guerre mondiale, nécessite une assurance des objets et documents loués, un devis a été demandé à GROUPAMA.

Monsieur le Maire présente un contrat assurance dommages expositions, d'un montant de 150€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette assurance.

SDIS : convention disponibilité sapeurs-pompiers volontaires.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'effectif du personnel de la commune compte deux sapeurs-pompiers volontaires. A ce titre, la commune peut conclure avec le SDIS une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour Formation des sapeurs-pompiers volontaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de conclure une convention avec le SDIS.

FDEE19 : retrait de cinq communautés de communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), s'est prononcé favorablement concernant les demandes de retrait formulées par les Communautés de Communes suivantes : Lubersac, Avezère, Canton de Mercoeur, Canton de Saint Privat, Canton de Beynat, Sud Corrèzien.

Monsieur le Maire indique que ces Communautés de Communes vont restituer la compétence « électrification » à leurs Communes pour leur

permettre ensuite d'adhérer directement à la FDEE 19. Elles pourront ainsi, si elles le souhaitent, transférer leurs compétences en matière d'éclairage public ou d'infrastructures de recharge des véhicules électriques à la FDEE 19. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte que les Communautés de Communes citées se retirent de la FDEE 19.

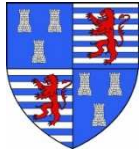
FDEE19 : retrait de la compétence optionnelle « communications électroniques »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE19), a décidé de retirer des statuts de la FDEE 19 la compétence « communications électroniques » et de rajouter en contrepartie un nouvel article qui permettra à la FDEE 19 de réaliser, en tant qu'établissement public de coopération compétent pour la distribution public d'électricité, les infrastructures souterraines des lignes téléphoniques dans le cadre des opérations coordonnées de dissimulation des lignes aériennes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de la FDEE 19.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : acceptation des projets d'arrêté et de statuts du futur établissement public : Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour

Monsieur le Maire, après avoir donné lecture du dossier transmis par Monsieur le Préfet, invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les projets d'arrêté et de statuts de la future Communauté de Communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes du projet de l'arrêté préfectoral du 09 Juin 2016, ainsi que le projet de statuts s'y rapportant, concernant le projet de fusion des communautés de communes de Lubersac-Avezère et du Pays de Pompadour.



Exposition 1914/1918 : remboursements de frais

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que dans le cadre de la préparation de l'exposition de Novembre 2016 consacrée à la rétrospective sur la guerre de 1914-1918, une conseillère municipale a été amenée à avancer des frais de reprographie, pour un montant de 34 €uros. Ce montant lui sera remboursé au moyen d'un mandat en sa faveur.

Remboursement trop perçu CDC FAST

Un montant de 181 € ayant été indument perçu par CDC FAST, ce dernier a remboursé la commune de Troche au moyen d'un chèque que Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce remboursement d'un montant de 181€.

Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de restauration de l'Eglise vont débuter début Juillet pour se terminer en Mai 2017. L'appel à souscription de la fondation du patrimoine est lancé.

Assignation en justice

Le Conseil Municipal est informé qu'une provision de 960€ est demandée par l'avocat concernant le litige opposant la commune à l'administré Place du Marronnier.

Cimetière

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un fichier est en cours d'élaboration pour recenser informatiquement les concessions de Troche.

Fédération de la Libre Pensée

Monsieur le Maire expose une demande de la fédération de la libre pensée 19, ayant pour objet la mise à disposition de locaux lors d'obsèques civiles. Après délibération, le Conseil Municipal décide de mettre gracieusement à disposition des participants aux obsèques civiles, la halle sise Place du Marronnier à Troche.